

REUNION DU 3 FEVRIER 2017

CONVENTION DE SERVITUDES SUR DES CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune et ENERTRAG AG Etablissement France ont conclu en date du 2 novembre 2009, une convention de droit de passage et de survol intitulée « convention relative à l'autorisation de passage, passage de câbles et de survol nécessaires à la construction et l'exploitation d'un parc éolien » dont la signature a été autorisée par délibération en date du 18 septembre 2009.

Il présente au conseil municipal, une nouvelle convention qui permet de substituer le bénéficiaire dans les droits et obligations de la société ENERTRAG AG Etablissement France, qui reprend et précise les articles de la première convention et entérine le versement d'une indemnité forfaitaire et globale de 52.500,00€ (cinquante deux mille cinq cents euros) au profit de la commune en contrepartie des droits de passage, de passages de câbles et de survol nécessaires à la construction et l'exploitation du parc éolien consentis par cette dernière à ENERTRAG POITOU CHARENTE II.

Avant délibération, Monsieur Jacques NIORT, concerné par le projet éolien quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la nouvelle convention intitulée « convention de servitudes sur des chemins ruraux de la commune de Château-Garnier » et annexée à la présente délibération.

SECURITE ROUTE D'USSON

Suite à un courrier de M. et Mme MALIER, cosigné par les autres riverains de la rue des Violettes, concernant la vitesse excessive des véhicules malgré les chicanes qui ont été installées, le conseil municipal, décide de contacter la DAE pour l'établissement d'un plan de sécurité du bourg, d'acquiescer et poser, après étude des prix, des coussins berlinois pour obliger les usagers de la voie à réduire leur vitesse dans la rue des Violettes et d'étudier la nécessité de poser d'autres coussins berlinois, notamment à l'entrée du Bourg, Route de Gençay.

Demande de l'application de l'art L111-4 du code de l'urbanisme pour la demande de certificat d'urbanisme n° CU 086 064 17 E0002

Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée le 17 janvier 2017 pour un projet de construction d'une structure équestre (environ 15 box, manège de 30m x 40m, carrière de travail de 60m x 40m) et d'une maison d'habitation de 120m² au sol. En l'état, la DDT envisage de délivrer un certificat d'urbanisme négatif.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un certificat d'urbanisme positif soit délivré pour ce projet pour lequel il sera demandé que les box à chevaux soient implantés au plus près de la parcelle A51, afin de n'apporter aucune nuisance au lotissement existant et demande que l'art L111-4 du code de l'urbanisme soit appliqué au présent projet.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Suite à la pluviosité excessive du printemps 2016 et à la sécheresse qui a suivi, plusieurs bâtiments présentent de nombreuses fissures. Le Conseil Municipal demande que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu pour que les propriétaires puissent être indemnisés.

RELIURE DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Deux reliures au prix unitaire de 240€ TTC soit 480€ seront réalisées par Mme Elisabeth BETOUX

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE SOMMIERES 1ERE ET 2EME TRANCHES

Afin de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux Route de Sommières, la commune souhaite adhérer au programme FACE (Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification). Les couts estimés pour l'enfouissement des réseaux pris en charge la de Syndicat Energie Vienne et le FACE s'élève à 7500€ pour la 1^{ère} tranche et 9000€ pour la 2^{ème} tranche. Le cout des travaux d'enfouissement de l'éclairage public est estimé à environ 30 000€ Ht pour la 1^{ère} tranche et 48000€ HT pour la 2^{ème} tranche. Le cout des travaux d'enfouissement de France Telecom est estimé à environ 30 000€ Ht pour la 1^{ère} tranche et 35000€ HT pour la 2^{ème} tranche.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CPA DE LATHUS

La commune s'engage à diffuser à toutes les familles les dépliants du CPA et faire ainsi bénéficier les habitants du tarif « Partenaires » (- 25% du tarifs « autres »).

AGENDA ACCESSIBILITE

Après étude des coûts, le Conseil Municipal décide de programmer les travaux comme suit :

BATIMENT	COUT ESTIME HT	TTC	ANNEE REALISATION PREVUE
Mairie	18 770 €	22 524 €	2017 pour les travaux extérieurs. Différé pour le reste
Ecole	14 270 €	17 124 €	2017 (juillet – août)
Wc public	520 €	524 €	2017
salle des fêtes	13 810 €	16 572 €	2017 pour les sanitaires et accès extérieur. Différé pour les aménagements intérieurs
salle asso	3 280 €	3 936 €	2017
Eglise	2 550 €	3 060 €	Travaux a effectuer en régie en 2017
bibliothèque	7 390 €	8 868 €	Pas de travaux vu le projet de transfert
hôtel le castel	2 225 €	2 670 €	Travaux différés

- Note que pour la cantine et la maison médicale, l'étude est en cours de réalisation.

STAGE AGENT D'ENTRETIEN DU BATIMENT POUR M. CAUET DANS LE CADRE DES CONTRATS D'AVENIR

La durée du stage : 770 heures sur 110 jours sur 3 ans (280 heures en 2017, 350 heures en 2018 et 140 heures en 2019). Le coût de la formation (repas compris) : 8038.80€ dont 4533.92 à payer en 2017 et 3504.88 en 2018.

La formation porte sur 4 modules : 1) réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement de l'intérieur d'un bâtiment. 2) réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation électrique domestique. 3) Réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation sanitaire. 3) réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement avec des produits de finition